



Date de la convocation :

13 mai 2011

Date d'affichage de la convocation :

13 mai 2011

Nombre de conseillers municipaux :

- **en exercice**..... 43
- **Présents à l'ouverture**.. 35

Transmission en Préfecture le :

6 juin 2011

Date d'affichage du compte-rendu le :

1^{er} juin 2011

Publication au recueil des actes administratifs le :

7 juin 2011

Le 24 mai 2011, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Membres présents : Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT, M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, Adjoint.

M. LE RUN, Mme BOT(arrivée à la délibération n°2), M. ROBERT, Mme MINET (arrivée à la délibération n°2), MM. CROCHET, MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES, Mmes LE GONIDEC, COTTRET, M. ALIPOUR, Mme GRONDIN, MM. BENAY, BEN ABDELWAHAB, Mme BOULDE, MM. AUFFRET, LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, M. IBNYASSIN (arrivé à la délibération n°2), Mmes GUYONNET (arrivée à la délibération n°2), MEYER, GOANVIC, M. PROVOST, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. FUAN donne pouvoir à M. MAYEUX
- Mme RIO donne pouvoir à Mme SOULIMAN
- Mme MINET donne pouvoir à Mme LE GONIDEC (jusqu'à la délibération n°1 incluse)
- M. LORANT donne pouvoir à M. BLEGEAN
- Mme CAZUGUEL - LEBRETON donne pouvoir à M. BENAY

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Sortie de Mme BLEVIN à la délibération n°4, retour à la n°8
- Sortie de Mme MEYER à la délibération n°4, retour à la n°8
- Sortie de Mme GACEL à la délibération n°4, retour à la n°8
- Sortie de M. DREVES à la délibération n°9, retour à la n°11
- Sortie de M. PROVOST à la délibération n°11, retour à la n°16
- Sortie de M. BOIVIN à la délibération n°16, retour à la n°21
- Sortie de M. AUFFRET à la délibération n°21, retour à la n°22
- Sortie de Mme LE GAGNE à la délibération n°33, retour à la n°35

Secrétaire de séance :

- Mme HUBERT

La séance est levée à 22 heures 30

1- Plan Local d'urbanisme de la Ville de Ploufragan - Avis des communes limitrophes

Le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Ploufragan arrêté le 4 janvier 2011,

sous réserve des réponses apportées aux observations suivantes :

- de prendre en compte le prolongement des orientations prévues au projet de PLU de Saint-Brieuc en particulier sur les cheminements piétons dans le projet des Plaines Villes, et de ne prévoir que du commerce de proximité pour ce secteur compte tenu de l'offre existante de grande surface alimentaire sur le quartier des Villages.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 35 Pouvoirs : 5 Total : 40 Exprimés : 40

Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

2 - Quartiers centre Ville/gare - Projet d'une zone d'aménagement concerté - Objectifs - Modalités de la concertation

Le Conseil Municipal :

- décide d'engager la concertation préalable à la création de la Zone d'Aménagement Concerté du secteur de la Gare.
- approuve les objectifs de la concertation qui sont :
 - d'informer les habitants de la mise en œuvre du dossier de création de la ZAC de la Gare,
 - de présenter à la population les souhaits de la municipalité concernant ce projet d'aménagement,
 - d'associer le plus grand nombre d'habitants et d'associations aux différentes manifestations organisées ;
 - de permettre aux habitants de faire des observations
- définit les modalités de la concertation préalable à la création de la Z.A.C. tel qu'il suit :
 - un article au moins dans la presse locale,
 - un article au moins dans le bulletin municipal,
 - un article sur le site internet de la commune,
 - la mise à disposition du public en mairie des documents relatifs au projet et d'un registre destiné à recevoir les avis,
 - une réunion publique au moins dont le lieu et l'heure seront communiqués par voie de presse.

La présente délibération fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

3 - Stratégie urbaine - Elaboration d'un plan de référence - Lancement de la démarche

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de compléter le Projet Urbain briochin par un outil "plan de référence / guide projets" ;
- approuve les axes de la mission d'élaboration d'un "plan de référence / guide projets" :
 - renforcer la culture urbaine des acteurs locaux par une sensibilisation à travers, par exemple, des séminaires, des visites d'opérations...

- renforcer la vision prospective sur la base du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du projet de PLU en cours ;
 - établir un plan de référence / plan-guide des projets comprenant un dossier de cohérence d'ensemble et un programme d'actions pour le développement urbain et les équipements ;
 - communiquer sur Saint-Brieuc à l'horizon 2030, action qui pourrait se traduire par une exposition publique.
- décide de lancer une consultation pour l'élaboration d'un "plan-guide" ou "plan de référence" pour compléter le Projet Urbain de la Ville ;
 - autorise Monsieur le Maire à solliciter tout organisme susceptible d'apporter un soutien financier ou technique dans le cadre de cette mission,
 - dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Supplémentaire de juin 2011 ;

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

4 - Travaux d'éclairage public par le syndicat départemental d'électricité des Côtes d'Armor - Opérations de rénovation et d'extension - Participation de la Ville

Le Conseil Municipal :

- approuve les projets de rénovation, de modernisation et d'extension de l'éclairage public ayant fait l'objet d'études par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor aux conditions définies dans la convention "Travaux d'éclairage Public effectués dans le cadre du transfert de compétence" et conformément au règlement du S.D.E. ;
- dit que la Ville ayant transféré la compétence éclairage public au S.D.E., celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A et percevra de la Ville, une subvention d'équipement au taux de 62% calculée sur le montant de la facture de l'entreprise affecté du coefficient moyen du marché auquel se rapportera le dossier tel que défini dans la convention citée ci-dessus et conformément au règlement ;
- précise que les participations seront au taux de 62% du montant T.T.C. de la facture pour toutes les opérations énumérées ci-dessous :

OPERATIONS	ESTIMATIONS S.D.E.	PARTICIPATIONS PREVISIONNELLES DE LA VILLE
▪ rénovation de l'éclairage suite au remplacement de poutrelles métalliques E.R.D.F. vétustes rue Paul Féval et rue Anatole Le Braz	16 500 € T.T.C.	10 230 €
▪ rénovation de l'éclairage par secteurs quartiers Les Villages, Saint-Jouan & Ville Hellio	175 565 € T.T.C.	108 850 €
▪ rénovation de l'éclairage sportif stade Kergroas	27 000 € T.T.C.	16 740 €
▪ rénovation de l'éclairage porche cour Saint-Gouéno	4 000 € T.T.C.	2 480 €
TOTAL	223 065 € T.T.C.	138 300 €

-
- précise que les participations seront au taux de 80% du montant T.T.C. de la facture pour toutes les opérations énumérées ci-dessous :

▪ surcoût de l'opération stade de la Roche Jano	688 € T.T.C.	550 €.
▪ surcoût de l'opération avenue Corneille	625 € T.T.C.	500 €
▪ surcoût de l'opération de rénovation d'armoires de commande d'éclairage public	438 € T.T.C.	350 €
▪ surcoût de l'opération Cité Gourien	375 € T.T.C.	300 €
TOTAL	2 126 € T.T.C.	1 700 €

RAPPORTEUR : M. ROBERT

Présents : 36 Pouvoirs : 4 Total : 40 Exprimés : 38

Voix Pour : 38 Voix Contre : 0 Abstentions : 2
(M. BOIVIN, Mme GOANVIC)

5 - Acquisition de deux terrains auprès du Département des Côtes d'Armor - Rues de Jersey et de Guernesey

Le Conseil Municipal :

- décide l'acquisition auprès du Département des Côtes d'Armor des parcelles cadastrées section AM numéros 247 et 249, pour une superficie totale de 1 901 m², situées de Jersey et Guernesey à SAINT-BRIEUC, à l'euro symbolique,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir et notamment l'acte authentique de vente, qui sera reçu en la forme administrative,
- décide le classement desdites parcelles dans le domaine public routier communal.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 36 Pouvoirs : 4 Total : 40 Exprimés : 40

Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

6 - Acquisition d'un terrain à la Ville de Ploufragan - Secteur de la Plaine Ville

Le Conseil Municipal :

- décide d'acquérir une emprise déterminée par géomètre-expert de cette partie de voie de 468 m² auprès de la Ville de Ploufragan, au prix de 468 euros, conformément au plan annexé à la délibération, frais en sus à la charge de l'acquéreur;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir et notamment l'acte authentique de vente.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 36 Pouvoirs : 4 Total : 40 Exprimés : 40

Voix Pour : 40 Voix Contre : 0 Abstention : 0

7 - Legs à la Ville - Maison sise 42 rue Charles Le Goffic

Le Conseil Municipal :

- accepte de Madame Suzanne LE BOITE, veuve VIGNAUD, le legs de sa maison située au 42 rue Charles Le Goffic à SAINT-BRIEUC, cadastrée section BI numéro 175,
- décide en conséquence d'entretenir la tombe de Madame VIGNAUD et de renouveler la concession à son échéance, en 2027,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 36

Pouvoirs : 4

Total : 40

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstention : 0

8 - Espace Charner - Vente du bâtiment B au groupe Ferre Hôtels

Le Conseil Municipal :

- décide la vente à la SARL FERRE HÔTELS dont le siège social est situé 6, rue Lanjuinais - 35000 RENNES, ou à toute autre personne morale qu'il lui plaira de se substituer :
 - d'un grand bâtiment en pierre en partie sur caves, de quatre niveaux droits et grenier dit bâtiment "B" situé à SAINT-BRIEUC 4 boulevard Charner, dont l'emprise d'environ 1 200 m² au sol est à prendre, après document d'arpentage par géomètre expert, dans la parcelle BD 705p, conformément au plan ci-annexé,
 - au prix de 252 000 € (deux cent cinquante deux mille euros) nets vendeurs, tous les frais liés à la vente étant à la charge de l'acquéreur, excepté les frais de géomètre qui seront à la charge du vendeur,

en vue de la réalisation d'un hôtel de standing à l'enseigne MERCURE, d'un hôtel économique et d'un restaurant et moyennant les contraintes patrimoniales des Bâtiments de France concernant les menuiseries.

- décide la passation d'une convention d'amodiation d'une durée de 30 ans pour la mise à disposition de 52 places de stationnement dans le parking CHARNER moyennant une redevance globale de 267 000,00 € (deux cent soixante-sept mille euros) payable en trois fois et une redevance annuelle d'entretien de 12 700,00 € (douze mille sept cent euros) indexée sur l'indice INSEE du coût de la construction. En cas d'évolution du nombre de places de stationnement nécessaires au projet, le calcul de la redevance globale et de la redevance d'entretien se fera proportionnellement à la variation, en plus ou en moins,
- dit que toutes dispositions seront prises à l'effet de permettre la vente au profit de l'acquéreur d'une parcelle de terrain d'environ 150 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section BD numéro 705 pour la réalisation par l'acquéreur d'une terrasse d'environ 150 m² jouxtant le bâtiment B, après désaffectation et déclassement de ladite parcelle au prix qui sera estimé par France Domaine, les frais de géomètre étant à la charge du vendeur,
- accepte les termes du compromis annexé à la délibération,
- accepte les termes de la convention d'amodiation annexée à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire de SAINT-BRIEUC à signer le compromis de vente et tous les actes nécessaires, ainsi que l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Alexandre de ROTROU, notaire à SAINT-BRIEUC.
- autorise Monsieur le Maire de SAINT-BRIEUC à signer la convention d'amodiation.
- autorise d'ores et déjà FERRE HOTELS à faire toutes les études nécessaires à ce projet, tous sondages et tout démontage des plafonds à ses frais, déposer les autorisations administratives, et notamment la demande de permis de construire.
- dit que les recettes seront inscrites au budget de la Ville :
 - ▶ la recette de la vente,
 - ▶ les recettes de l'amodiation.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 39 Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 33

Voix Pour : 33 Voix Contre : 0

Abstentions : 10 (MM. LE BERE, BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, M IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, GOANVIC, M. PROVOST)

9 - Maison des Cultures de Bretagne -Vente de l'octroi du Légué

Le Conseil Municipal :

- décide la vente, en vue de l'implantation d'une Maison des cultures de Bretagne, à Saint-Brieuc Agglomération - Baie d'Armor, de l'immeuble dénommé "Octroi du Légué" situé 138 rue du Légué, cadastré section AW, numéro 92, d'une surface de 160 m² et d'une emprise de 1 000 m², à prendre, après document d'arpentage, dans la parcelle AW 281, au prix de 1 euro symbolique, tous les frais, y compris les frais de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur Bruno JONCOUR, Maire de SAINT-BRIEUC, à signer tous actes à intervenir et notamment l'acte authentique de vente,
- autorise Saint-Brieuc Agglomération - Baie d'Armor, représentée par son Président, à solliciter d'ores et déjà toutes les autorisations administratives et à déposer une demande de permis de construire.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38 Pouvoirs : 4

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0

Abstention : 0

10 - Vente d'un terrain au syndicat Mixte du zoopôle de Saint-Brieuc Ploufragan

Le Conseil Municipal :

- décide la vente au Syndicat Mixte du Zoopôle de Saint-Brieuc - Ploufragan d'une emprise de terrain d'environ 5 250 m², conformément au plan ci-annexé, à prendre dans la parcelle AZ 179 d'une surface totale de 11 869 m² située rue des Fusillés à Ploufragan, au prix de 52 500 € (cinquante-deux mille cinq cents euros), tous les frais étant à la charge de l'acquéreur;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente établi et reçu par Maître D'HOINE, notaire à Saint-Brieuc;

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 38 Pouvoirs : 4

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0

Abstention : 0

11 - Dénomination du site de l'ancienne école du Centre rue de la Gare

Le Conseil Municipal :

- décide de dénommer l'espace concerné, conformément au plan annexé à la délibération, :

- ▶ Espace du Griffon, en référence à l'emblème de la Ville (l'espace intérieur et les bâtiments de l'ancienne école du centre dont l'accès se situe au niveau du 5 et 7, rue de la Gare).

- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information à la D.G.F.I.P. (Direction Générale des Finances Publiques) et au service courrier de La Poste.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38 Pouvoirs : 4

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0

Abstention : 0

12 - ANRU - Partenariat Terre et Baie Habitat/Ville de Saint-Brieuc - Participation financière - Construction de 10 logements - Rue du Colombier

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 68 418 € à Terre et Baie Habitat concernant la construction de dix logements locatifs sociaux, rue du Colombier à Saint-Brieuc, ce qui porte le taux de réalisation des engagements de la Ville à hauteur de 85% correspondant à 1 690 472 € cumulés par rapport au montant initial de la maquette financière ANRU qui représente 1 980 243 €.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

13 - Aide à la charge foncière - Subvention à la SA HLM Bâtiments et Styles de Bretagne - Construction de 11 logements individuels locatifs rue de Penthièvre

Le Conseil Municipal :

- décide l'octroi d'une aide à la charge foncière d'un montant total de 55 000 € à la SA HLM Bâtiments et Styles de Bretagne, dont le siège est situé 4 rue des lycéens martyrs à Saint-Brieuc, pour la construction neuve de 11 logements sociaux individuels rue du Penthièvre à Saint-Brieuc ;
- dit que les versements de la subvention interviendront suivant les modalités de la convention-type approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2009 et dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif ;

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

14 - Aide à la charge foncière - Subvention à l'OPH Côtes d'Armor Habitat - Acquisition de 5 pavillons - La Ville Hesry et square Toussaint Louverture

Le Conseil Municipal :

- décide l'octroi d'une aide à la charge foncière d'un montant total de 25 000 € à l'O.P.H Côtes d'Armor Habitat, dont le siège social est situé 6 rue des Lys à Ploufragan, pour l'opération concernant l'acquisition de 5 pavillons (T4 accolés) de logements locatifs sociaux à la ville Hesry, square Toussaint Louverture à Saint-Brieuc,
- dit que les versements de la subvention interviendront suivant les modalités de la convention-type approuvée par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2009 et dans la limite des crédits inscrits au Budget Primitif.

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

15 - Programme d'Intérêt Général (PIG) de Cohésion Sociale - Attribution d'une subvention - 5^{ème} versement

Le Conseil Municipal décide d'attribuer, au titre du Programme d'Intérêt Général – Cohésion sociale, une subvention de 2 903 € à M. Jean-Michel Le PROVOST ;

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

16 - Application du régime forestier aux espaces boisés de la Ville de Saint Briec

Le Conseil Municipal :

- approuve le procès-verbal de reconnaissance contradictoire des états parcellaires annexé à la délibération,
- accepte les modalités de gestion du régime forestier pour les boisements de la Vallée de Gouédic et du Bois Boissel soit une surface de 94 ha 35a 21ca,
- autorise Monsieur le Maire, à solliciter auprès de l'Office National Forestier, l'application du régime forestier pour les boisement de la vallée de Gouédic et du Bois Boissel, soit une surface 94 ha 35a 21ca,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette application.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

17- Installation de six ruches à la base nature de la ferme de la Ville Oger- Convention d'occupation du domaine public avec le comité de quartier de la Croix Saint-Lambert et Saint-Briec Agglomération

Le Conseil Municipal :

- autorise Saint-Briec Agglomération à réaliser 6 ruches à la base nature de la ferme de la Ville Oger,
- approuve les termes de la convention à conclure avec Saint-Briec Agglomération et le Comité de quartier de la Croix Saint-Lambert ,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

18 - Vente d'un terrain à la S.A. H.L.M. les Foyers pour la construction d'un centre d'accueil pour les malades psychiques

Le Conseil Municipal

- décide la vente à la société anonyme « LES FOYERS » , 1 rue du Houx à RENNES, ou à toute autre société qu'il lui plaira de se substituer, après document d'arpentage réalisé par géomètre expert, d'une emprise foncière de 3 561 m² à prendre dans les parcelles désignées au cadastre de SAINT-BRIEUC à la section AK sous les numéros 125 et 267 moyennant le prix de 189 859,20 € T.T.C. (cent quatre vingt neuf mille huit cent cinquante neuf euros vingt TTC), la T.V.A., calculée sur la marge au taux de 5,5%, s'élevant à 9 027,20 € (neuf mille vingt sept euros vingt centimes),
- dit que la Ville prendra en charge les coûts de viabilisation,
- autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et tous les actes nécessaires, ainsi que l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître de Villartay, notaire à Saint-Briec.

RAPPORTEUR : M. GUENIFFEY

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

19 - Restauration scolaire/Accueil périscolaires - Tarifs année scolaire 2011/2012

Le Conseil Municipal adopte les tarifs de l'année scolaire 2011/2012 liés à la restauration scolaire et à l'accueil

PLEINS TARIFS année scolaire 2011/2012									
Tarifs année scolaire 2011/2012		Montant total payé par les familles abonnées, pour un enfant, selon les périodes retenues Abonnement de 4 jours							
TICKET	ABONNE	1ère période (5/09 au 07/11) 20 jours	2ème période (10/10 au 25/11) 22 jours	3ème période (28/11/11 au 13/01/12) 19 jours	4ème période (16/01 au 10/02) 16 jours	5ème période (27/02 au 30/03) 20 jours	6ème période (02/04 au 25/05) 20 jours	7ème période (29/05 au 05/07) 22 jours	
Restauration scolaire									
A - Enseignants et enfants hors commune	3.91 €	3.52 €	70.40 €	77.44 €	66.88 €	56.32 €	70.40 €	70.40 €	77.44 €
B - Enfants plein tarifs et stagiaires	3.54 €	3.15 €	63.00 €	69.30 €	59.85 €	50.40 €	63.00 €	63.00 €	69.30 €
DA - Enfants bénéficiant d'un P.A.I. *	1.43 €	1.28 €	25.60 €	28.16 €	24.32 €	20.48 €	25.60 €	25.60 €	28.16 €
Accueil périscolaire du matin									
F - Enfants ST-Briec	0.48 €	0.45 €	9.00 €	9.90 €	8.55 €	7.20 €	9.00 €	9.00 €	9.90 €
I - Hors commune	0.68 €	0.62 €	12.40 €	13.64 €	11.87 €	9.92 €	12.40 €	12.40 €	11.33 €
Accueil périscolaire du soir									
G - Enfants ST-Briec	1.70 €	1.53 €	30.60 €	33.66 €	29.07 €	24.48 €	30.60 €	30.60 €	33.66 €
J - Hors commune	2.19 €	1.96 €	39.20 €	43.12 €	37.27 €	31.36 €	39.20 €	39.20 €	43.12 €

(*) Plan d'Accompagnement Individualisé des enfants allergiques dont les familles fournissent la totalité des repas.

PLEINS TARIFS année scolaire 2011/2012

Tarifs année scolaire 2011/2012		Montant total payé par les familles abonnées, pour un enfant, selon les périodes retenues Abonnement de 3 jours (lundi, mardi, jeudi) Abonnement de 3 jours (mardi, jeudi, vendredi)													
TICKET	ABONNE	1 ^{ère} période (5/09 au 07/10) 15 jours	2 ^{ème} période (10/10 au 25/11) 17 jours	3 ^{ème} période (28/11/ 11 au 13/01/1 2) 14 jours	4 ^{ème} période (16/01 au 10/02) 12 jours	5 ^{ème} période (27/02 au 30/03) 15 jours	6 ^{ème} période (02/04 au 25/05) 15 jours	7 ^{ème} période (29/05 au 05/07) 17 jours	1 ^{ère} période (5/09 au 07/10) 15 jours	2 ^{ème} période (10/10 au 25/11) 17 jours	3 ^{ème} période (28/11/11 au 13/01/12) 15 jours	4 ^{ème} période (16/01 au 10/02) 12 jours	5 ^{ème} période (27/02 au 30/03) 15 jours	6 ^{ème} période (02/04 au 25/05) 14 jours	7 ^{ème} période (29/05 au 05/07) 17 jours

Restauration scolaire

A - Enseignants et enfants hors commune	3.91 €	3.52 €	52.80 €	59.84 €	49.28 €	42.24 €	52.80 €	52.80 €	59.84 €	52.80 €	59.84 €	52.80 €	42.24 €	52.00 €	49.28 €	59.84 €
B - Enfants plein tarifs et stagiaires	3.54 €	3.15 €	47.25 €	53.55 €	44.10 €	37.80 €	47.25 €	47.25 €	53.55 €	47.25 €	53.55 €	47.25 €	37.80 €	47.50 €	44.10 €	53.55 €
DA - Enfants bénéficiant d'un P.A.I.*	1.43 €	1.28 €	19.20 €	21.76 €	17.92 €	15.36 €	19.20 €	19.20 €	21.76 €	19.20 €	21.76 €	19.20 €	15.36 €	12.00 €	17.92 €	21.76 €

Accueil périscolaire du matin

F - Enfants ST-Brieuc	0.48 €	0.45 €	6.75 €	7.65 €	6.30 €	5.40 €	6.75 €	6.75 €	7.65 €	7.00 €	7.65 €	6.75 €	5.40 €	6.75 €	6.30 €	7.65 €
I - Hors commune	0.68 €	0.62 €	9.30 €	10.54 €	8.68 €	7.44 €	9.30 €	9.30 €	10.54 €	9.30 €	10.54 €	9.30 €	7.44 €	9.30 €	8.68 €	10.54 €

Accueil périscolaire du soir

G - Enfants ST-Brieuc	1.70 €	1.53 €	22.95 €	26.01 €	21.42 €	18.36 €	22.95 €	22.95 €	26.01 €	22.95 €	26.01 €	22.95 €	18.36 €	22.50 €	21.42 €	26.01 €
J - Hors commune	2.19 €	1.96 €	29.40 €	33.32 €	27.44 €	23.52 €	29.40 €	29.40 €	33.32 €	29.40 €	33.32 €	29.40 €	23.52 €	24.00 €	27.44 €	33.32 €

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 38 Pouvoirs : 4

Total : 42

Exprimés : 33

Voix Pour : 33 Voix Contre : 0

Abstentions : 9 (M. LE BERE, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, M IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, GOANVIC, M. PROVOST)

20 - Restauration scolaire/Accueil périscolaire - Abonnement - Modification du règlement intérieur

Le Conseil Municipal :

- approuve les modifications des articles 5 et 8 du règlement intérieur lié à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire comme suit;

Article 5 :

" En cas de maladie prolongée de l'enfant au-delà de trois jours scolaires consécutifs, un remboursement de tous les repas non consommés est effectué sur présentation d'un certificat médical et de l'attestation d'absence délivrée par la restauration scolaire de l'école concernée "

Article 8 :

"Lorsque la restauration scolaire et/ou l'accueil périscolaire ne peuvent pas être assurés par la Ville en raison de circonstances extraordinaires (grève, fermeture des écoles par décision préfectorale), les abonnés sont remboursés de la totalité des journées concernées. "

- adopte ces dispositions réglementaires à compter de l'année scolaire 2011/2012.

RAPPORTEUR : Mme RAULT

Présents : 38 Pouvoirs : 4

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 0 Voix Contre : 0

Abstention : 0

21 - Partenariat Ville/Amicale Laïque - Convention d'objectifs et de moyens - 2011-2013 - Soutien au financement de deux emplois

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Amicale Laïque pour la période 2011-2013,

- décide l'attribution de subventions pour l'année 2011 pour les emplois (ex emplois jeunes), soit 10 000 € pour le poste d'agent de développement sportif et 52 000 € pour le poste de directeur du CLSH,

- approuve les termes de la convention tripartite avec le Département et l'association relatif au poste d'agent de développement sportif (badminton),

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions annexées à la délibération,

- dit que les crédits nécessaires au versement de l'aide aux emplois jeunes pérennisés soit 62 000 € sont prélevés au Budget Primitif 2011 Chapitre 65- Fonction 40- compte 6574 pour une somme de 27 000 € déjà inscrite, le complément de 35 000 € sous réserve d'une inscription au Budget Supplémentaire 2011.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 38 Pouvoirs : 4

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0

Abstention : 0

22 - Subventions aux associations culturelles et équipes artistiques - Année 2011 / 2ème-tranche

Le Conseil Municipal :

- décide l'attribution des subventions figurant dans les tableaux ci-annexés, représentant un montant total de 71 480 €.
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières afférentes.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Subventions aux associations culturelles Année 2011/ 2^{ème} tranche

EQUIPES ARTISTIQUES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

A - ASSOCIATIONS CULTURELLES

A.1 - Au titre du fonctionnement

nom de l'association	SUBV 2010	SUBV 2011
- Livre & lecture -		
La Ligue de l'Enseignement (FOL) / Maison Louis Guilloux	11 000 €	11 000 €
Budget prév. fonctionnement 2011 (global) : 1 419 929 €		
- Musique -		
Ecole d'art Martenot	1 500 €	1 500 €
Association briochine, visant à développer la pratique de la pédagogie musicale Martenot (cours, réunions et stages)		
Budget prév. fonctionnement 2011 : 25 713 €		
Sous-TOTAL A.1 :		12 500 €

A.2 - Au titre de l'aide à projet

nom de l'association	SUBV 2010	SUBV 2011
- Arts visuels -		
Le Cercle	3 000 €	3 000 €
Panoramic du 26 au 30 avril 2011 / Budget prév. 2011 : 17 201 €		
Les Fondus déchaînés	3 000 €	2 400 €
Programmation annuelle de projections et, en 2011, d'une semaine consacrée au cinéma italien / Budget prév. 2011 : 8 740 €		

- Livre & lecture -

Les Amis de Louis Guilloux 600 € 600 €

Prix Louis Guilloux des jeunes en juin 2011 / Budget prév. 2011 : 4 584 €

- Mémoire, patrimoine & culture régionale -

Ensemble Traditionnel du Pays de Gouët 1 000 € 500 €

Achat et réfection de costumes traditionnels / Budget prév. 2011 : 6 881 €

- Musique -

Accordéon Club d'Armor - € 500 €

Concerts le 8 mai 2011 Eglise St Yves Saint-Brieuc / Budget prév. 2011 : 1 103 €

Bodadeg ar Sonerion - Assemblée des Sonneurs de Bretagne - € 1 500 €

Organisation et participation au Championnat national des Bagadou le 6 mars 2011, salle Hermione.
Budget prév. 2011 : 17 015 €

Djabotu Binghi 10 000 € 10 000 €

14^{ème} festival Complet'Mandingue du 3 au 14 mai 2011 / Budget prév. 2011 : 72 028 €

Ensemble Vocal Feminin Guy Ropartz - € 200 €

Concert de musique classique pour voix égales, le 23 janvier 2011, Chapelle St-Guillaume / Budget prév. 2011 : 935 €

Comité des Quartiers de la Croix St-Lambert 10 000 € 10 000 €

La Fête à Léon du 26 mai au 29 mai / Budget prév. 2011 : 45 205 €

Les Tambours de 89 4 000 € 5 000 €

Taptoe / Festival international du Tambour, les 1er, 2 et 3 juillet 2011 / Budget prév. 2011 : 78 000 €

Saint-Brieuc Animations - € 6 000 €

Balade avec Brassens les 10 et 11 septembre 2011. Pour mémoire, en 2009 (précédente édition) : 6 000 € de subv.
Budget prév. 2011 : 8 845 €

Saint-Brieuc Animations 6 000 € 6 000 €

Les soirées des jeudis des Nocturnes / Budget prév. 2011 : 23 271 €

Sous-TOTAL A.2 :

45 700 €

Sous-TOTAL / A		58 200 €
-----------------------	--	-----------------

B. ETABLISSEMENTS PUBLICS

B.1 - Au titre du fonctionnement

nom de l'association	SUBV 2010	SUBV 2011
- Mémoire, patrimoine & culture régionale -		
Office de la Langue Bretonne	2 000 €	1 000 €
Association régionale pour la promotion de la culture bretonne - Budget prév. fonctionnement 2011 : 1 111 223 €		
- Théâtre -		
Collège Léonard de Vinci	670 €	2 680 €
Classe à horaires aménagés Théâtre - enseignement dispensé par Annie LUCAS (convention approuvée par délibération n°39 du conseil municipal du 26 octobre 2010) Budget prév. 2011 : 17 932 €		
Sous-TOTAL / B		3 680 €

C. EQUIPES ARTISTIQUES

C.1 - Au titre du fonctionnement

nom de l'association	SUBV 2010	SUBV 2011
- Théâtre -		
Théâtre de la Folle Pensée / Classe Art Dramatique	8 787 €	4 900 €
2e/3 versement de la subvention 2011. Un solde (environ 700 €) est à prévoir à l'automne. Budget prév. fonctionnement 2011 : 36 633 €		
Sous-TOTAL C.1 :		4 900 €

C.2 - Au titre du projet

nom de l'association	SUBV 2010	SUBV 2011
- Arts visuels -		
Christian Berthelot, photographe professionnel Projet photographique au Port du Légué auprès des habitants.	- €	500 €
- Musique -		
Anatole Association briochine, créée en 2007, composée de Myriam Kerhardy) et de musiciens professionnels et de chanteurs amateurs, dans le but de créer et promouvoir la musique vocale (jazz vocal notamment) . Réalisation de 2 CD pour 2 spectacles et créations ("Graines de swing" et "Boule de gomme") / Budget prév. 2011 : 30 800 €	200 €	200 €
- Théâtre -		
Compagnie Fiat Lux Reprise du spectacle jeune public créé en 2007 "Don Cristo Loco" au printemps 2011 / Budget prév. 2011 : 43 952 €	8 000 €	4 000 €
Sous-TOTAL C.2 :		4 700 €
Sous-TOTAL / C :		9 600 €
TOTAL GENERAL		71 480 €

23 - Musée d'art et d'histoire - Exposition 2011 du Fonds régional d'art contemporain de Bretagne - Convention de coproduction

Le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la tenue au musée de Saint-Brieuc de l'exposition co-élaborée avec le FRAC Bretagne et le Musée d'Art et d'Histoire,
- décide de participer à hauteur de 11 500 € ;
- approuve les termes de la convention ci-annexée qui précise les modalités financières et d'organisation de l'exposition,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

24 - Musée d'art et d'histoire - Organisation d'un concours scolaire d'images numériques dans le cadre du festival Art Rock 2011

Le Conseil Municipal

- approuve le principe de l'organisation du concours scolaire d'images numériques tel qu'il figure dans le règlement annexé à la présente délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

25 - Musée d'art et d'histoire - Adhésion du musée à l'association "Lin et chanvre en Bretagne - Route des toiles"

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'adhésion, pour un montant de 100 €, du musée d'art et d'histoire à l'Association régionale "Lin et Chanvre en Bretagne - Route des Toiles".

RAPPORTEUR : Mme DELAVENNE

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

26 - Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - Convention de partenariat avec la Citrouille - Avenant n°1

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention du 27 avril 2010 à conclure avec l'association La Citrouille pour faciliter les passerelles entre le Conservatoire et la SMAC,
- décide que ce partenariat n'a pas d'incidence financière nouvelle, hors l'application d'un nouveau régime tarifaire pour les élèves des cours d'instruments de la Rock School de la Citrouille,
- dit que ces dispositions tarifaires particulières au bénéfice des élèves de la Citrouille seront précisés dans la délibération des tarifs du Conservatoire pour l'année 2011-2012,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 39 Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0

Abstention : 0

27 - Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - Convention de partenariat avec le lycée Sacré Cœur (section BT musique)

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention à conclure avec le Lycée Polyvalent Sacré-Cœur La Salle pour permettre les collaborations avec le Conservatoire de Musique de Danse et d'Art Dramatique de Saint-Brieuc,
- précise que ce partenariat n'a pas d'incidence financière nouvelle,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 39 Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0

Abstention : 0

28 - Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique - Tarifs année scolaire 2011/2012

Le Conseil Municipal

- adopte les dispositions tarifaires concernant les droits d'inscription au Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique pour l'année scolaire 2011 / 2012, telles que figurant au tableau annexé à la délibération,
- décide que ces dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1er juillet 2011.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE TARIFS 2011 /2012

	Tarif général (Saint-Brieuc)	Tarif QF < à 272 € (Saint-Brieuc)	Tarif QF entre 272 et 505 € (Saint-Brieuc)	Tarif général (hors Saint- Brieuc)
Frais d'ouverture de dossier	20 €			
A - Musique et chant				
Pré-cycle				
Eveil musical (et danse)	(228 €)	(32 €)	(136 €)	(572 €)
avec pratique instrumentale	233 €	33 €	139 €	583 €
1^{er} cycle				
Formation musicale	(228 €)	(32 €)	(136 €)	(572 €)
avec pratique instrumentale ou vocale	233 €	33 €	139 €	583 €
et pratique collective				
2nd cycle				
Formation musicale	(228 €)	(32 €)	(136 €)	(572 €)
avec pratique instrumentale ou vocale	233 €	33 €	139 €	583 €
et pratique collective				

3^e cycle (Certificat de Fin d'études musicales)				
Formation musicale				
avec pratique instrumentale ou vocale	(333 €) 340 €	(52 €) 53 €	(156 €) 159 €	(624 €) 636 €
et pratique collective				
3^e cycle spécialisé (Diplôme d'études musicales)				
Pratique instrumentale ou vocale	(333) 340 €	(52 €) 53 €	(156 €) 159 €	(624 €) 636 €
avec pratique collective				
Hors cursus ou en complément du cycle				
Eveil musical et danse	(124 €) 126 €	(32 €) 33 €	(94 €) 96 €	(250 €) 255 €
Formation musicale seule	(124 €) 126 €	(32 €) 33 €	(94 €) 96 €	(250 €) 255 €
Atelier Mozaïque **	(124 €) 126 €	(32 €) 33 €	(94 €) 96 €	(124 €)* 126 €*
Pratique d'un second instrument	(124 €) 126 €	(32 €) 33 €	(94 €) 96 €	(250 €) 255 €
Pratique instrumentale seule	(228 €) 233 €	(32 €) 33 €	(136 €) 139 €	(458 €) 467 €
Atelier de pratique collective	(124 €) 126 €	(32 €) 33 €	(94 €) 96 €	(250 €) 255 €
Orchestre seul	(52 €) 53 €	(32 €) 33 €	(32 €) 33 €	(104 €) 106 €
Chorale seule **	(52 €) 53 €	(32 €) 33 €	(32 €) 33 €	(104 €) 106 €*
Atelier Manécanterie de Saint-Brieuc***	126 €	sans objet	sans objet	sans objet

* : Frais d'ouverture de dossier à verser avec la demande d'inscription au Conservatoire, même dans les cas de réinscriptions. Ces frais ne seront pas remboursés en cas de désistement. Ils seront déduits des frais d'inscription à acquitter par les familles et remboursés dans le cas d'impossibilité pour le Conservatoire d'inscrire l'élève.

** : Chorale et atelier Mozaïque : le choix a été fait, dès lors qu'il s'agit d'enfants handicapés, de ne pas appliquer un tarif supérieur aux élèves venant de l'extérieur. Par ailleurs, ce cours spécifique est le seul du Département.

*** : Dans le cadre d'une convention passée avec l'association de la Manécanterie des Petits chanteurs de Saint-Brieuc.

	Tarif général (Saint-Brieuc)	Tarif QF < à 272 € (Saint-Brieuc)	Tarif QF entre 272 et 505 € (Saint-Brieuc)	Tarif général (hors Saint-Brieuc)
Frais d'ouverture de dossier	20 €			
B - Danse				
Initiation à la danse	(124 €) 126 €	(32 €) 33 €	(94 €) 96 €	(124 €) 126 €
1^{er} cycle				
1 ^{ère} année				
2 ^e année	(228 €) 233 €	(32 €) 33 €	(136 €) 139 €	(228 €) 233 €
3 ^e année				

2nd cycle				
1 ^{ère} année				
2 ^e année	(333 €)	(52 €)	(156 €)	(333 €)
3 ^e année	340 €	53 €	159 €	340 €
3^e cycle (Certificat d'études chorégraphiques)				
1 ^{ère} année				
2 ^e année	(333 €)	(52 €)	(156 €)	(333 €)
3 ^e année	340 €	53 €	159 €	340 €
Hors cursus				
Cours jazz *	(188 €)	(32 €)	(94 €)	(188 €)
	192 €	33 €	96 €	192 €
Cours contemporain *	(188 €)	(32 €)	(94 €)	(188 €)
	192 €	33 €	96 €	192 €
Jeune Ballet des Côtes d'Armor *	(32 €)	(10.50 €)	(21 €)	(32 €)
	33 €	11 €	21.50 €	33 €

* : Cours seul, non associé à un cycle danse classique.

C - Locations d'instruments				
1 ^{er} instrument	(156 €)	(32 €)	(94 €)	(156 €)
	159 €	33 €	96 €	159 €
2 ^e instrument	(156 €)	(32 €)	(94 €)	(156 €)
	159 €	33 €	96 €	159 €
	Tarif général (Saint-Brieuc)	Tarif QF < à 272 € (Saint-Brieuc)	Tarif QF entre 272 et 505 € (Saint-Brieuc)	Tarif général (hors Saint-Brieuc)
D - Stages, formations, master-classes *				
La journée / 6h	(sans objet)	(sans objet)	(sans objet)	(sans objet)
	20 €	10 €	15 €	50 €

* : Payable uniquement par toute personne non inscrite au Conservatoire. Pour des sessions plus courtes, le tarif sera calculé à l'heure, au prorata.

2 – REGLES GENERALES APPLICABLES AUX TARIFS 2011 / 2012

2.1 - Les règles suivantes s'appliquent aux tarifs du Conservatoire de musique et de danse de Saint-Brieuc

- **Pour la musique et le chant** : Le tarif avec bourse municipale est accordé aux élèves domiciliés à Saint-Brieuc lorsque le quotient familial, calculé par le CCAS, est inférieur ou égal à 505 €. Ce tarif spécifique sera attribué sur présentation de la carte du CCAS. **Pour la danse**, les élèves habitant hors Saint-Brieuc devront justifier de leurs revenus pour bénéficier des tarifs minorés (sur présentation du dernier avis d'imposition) : déclarer moins de 15 000 € de revenus annuels pour bénéficier du tarif le plus bas ; déclarer moins de 25 000 € annuellement pour bénéficier du tarif médian.
- Les locations d'instruments seront proposées prioritairement aux élèves briochins bénéficiant de la bourse municipale et des tarifs applicables.

- **Pour la musique et le chant** : Le 2^e élève (voire les suivants) d'une même famille briochine (uniquement) s'acquittera de 50% du tarif général correspondant à leur(s) choix, le premier élève étant celui dont le droit d'inscription est le plus élevé. Cette réduction s'appliquera sur présentation d'un livret de famille. Cette exonération de 50 % pour le 2^e élève et les suivants d'une même famille ne s'applique pas aux bénéficiaires de la bourse municipale et des tarifs applicables minorés. **Pour la danse**, toutes les familles sont concernées, briochines ou non briochines, par le tarif minoré de 50% du tarif général pour leur 2^e élève et suivants, sauf celles qui bénéficient de tarifs applicables minorés liés au quotient familial.
- Dans le cas particulier d'une famille non briochine qui inscrirait son 1^{er} enfant à la musique ou au chant, le second inscrit à la danse ne pourra bénéficier de 50% du tarif général, et inversement.
- Les élèves des écoles élémentaires de Saint-Brieuc sensibilisés à la pratique instrumentale (ceux les moins pratiqués : cor, trompette, trombone, tuba, hautbois, basson), qui souhaiteraient découvrir l'un de ces instruments, bénéficieront de cinq cours d'initiation gratuits au Conservatoire.
- La domiciliation à Saint-Brieuc est déterminée par le paiement de la Taxe d'Habitation au nom de l'élève ou de ses parents. Dans le cas spécifique, tel que celui d'un logement à titre gracieux, il sera demandé à l'élève une attestation sur l'honneur de la personne qui l'héberge accompagnée de la taxe d'habitation de cette dernière et de toute autre pièce attestant d'une domiciliation à Saint-Brieuc.
- Les élèves inscrits en section BT Musique au Lycée Polyvalent Sacré-Cœur La Salle désirant s'inscrire au Conservatoire bénéficieront des conditions tarifaires en vigueur pour les élèves briochins et ce, quel que soit le lieu de résidence des parents. Ils devront présenter une attestation d'inscription en cours de validité de l'année en cours.
- Les élèves de la Rock School de la Citrouille, dûment inscrits à un cours d'instrument pour l'année en cours, bénéficieront d'un abattement de 50% du droit d'inscription pour l'activité suivie. Cet abattement est valable pour tous les tarifs du Département Musique exclusivement et s'applique dans les conditions normales de distinction de tarifs (quotient familial, lieu d'habitation).
- En cas de démission justifiée par l'un des seuls motifs suivants :
 - raisons médicales ;
 - changement de lieu de résidence à plus de 30 kilomètres de Saint-Brieuc occasionné par une modification du lieu de travail de l'élève ou de l'un des membres de sa famille qu'il doit impérativement accompagner ;
 - raisons de force majeure appréciées selon les circonstances ;

le montant des droits d'inscription en cours d'année à acquitter est calculé au prorata du nombre de trimestres de présence. Tout trimestre scolaire partiellement suivi est dû dans son intégralité.

- Le 1^{er} trimestre débute en septembre ; le deuxième à compter du 1^{er} janvier ; le troisième à compter du 1^{er} avril.
- Les dispositifs "Tickets-Loisirs" mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor et "Chèques-Loisirs" de la Mutualité Sociale Agricole des Côtes d'Armor, auxquels a adhéré la Ville de Saint-Brieuc, les 20 décembre 1999 et 11 décembre 2001, permettent aux utilisateurs de services de financer tout ou partie du montant de l'inscription et des stages.

- La convention passée entre la Ville de Saint-Brieuc et l'Agence Nationale des chèques-vacances (ANCV) et approuvée par le Conseil municipal le 26 octobre 2004 permet également aux familles qui le souhaitent de recourir aux chèques-vacances pour le règlement des frais d'inscription.
- Les élèves venant de l'extérieur pourront faire prendre en charge tout ou partie de leur inscription par leur commune d'origine. Il leur suffira de présenter un courrier officiel de leur commune précisant le montant qu'elle souhaite prendre en charge. Un titre de recettes sera émis en conséquence à l'attention de la commune par la Ville de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 33

Voix Pour : 33 Voix Contre : 0 Abstentions : 10 (M. LE BERE, M. BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, GACEL, M IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, GOANVIC, M. PROVOST)

29 - Association Wild Rose - Convention pluriannuelle d'objectifs - Ville de Saint-Brieuc/Département des Côtes d'Armor/Région Bretagne -2011/2012/2013

Le Conseil Municipal :

- décide le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs, d'une durée de trois ans, à compter de sa signature, entre la Ville de Saint-Brieuc, le Département des Côtes d'Armor, la Région Bretagne et l'Association Wild Rose,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

30 - Maisons du petit enfant "Le Chat Perché" et "La Marelle" - Convention d'occupation du domaine public avec le SESSAD Alizés ADAPEI 22

Le Conseil Municipal :

- décide de mettre à disposition du SESSAD "Alizés" ADAPEI 22 les locaux, désignés pataugeoire et salle de motricité, situés dans les Maisons du Petit Enfant du Chat Perché et de la Marelle,
- approuve les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public concernant la Maison du Petit Enfant "Le Chat Perché", à titre gratuit, à conclure pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2011,
- approuve les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public concernant la Maison du Petit Enfant "La Marelle", à titre gratuit, à conclure pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2011
- autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions annexées à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

31 - Maison du petit enfant "La Marelle" - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille

Le Conseil Municipal :

- décide de mettre à disposition du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille les locaux, désignés pataugeoire et salle de motricité, situés dans la Maisons du Petit Enfant La Marelle.
- approuve les termes de la convention d'occupation temporaire du domaine public, à titre gratuit, à conclure pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} septembre 2011,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

32 - Solidarité/Santé - Subventions aux associations - Fonctionnement et projets - Année 2011

Le Conseil Municipal décide l'attribution des subventions pour un montant total de 54 460.00 € conformément aux tableaux ci-dessous :

- 51 310,00 € pour les subventions de fonctionnement ;
- 1 700 € pour les subventions aux projets.

VILLE DE SAINT-BRIEUC

ACTION SOCIALE

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2011

ASSOCIATIONS AIDE AUX FAMILLES	Vote 2 011
Domicile Action	2 700 €
UNAFAM (Union Nationale Amis Familles Malades mentaux) Section des Côtes d'Armor	700 €
Association AFDMA (Accueil des Familles de Détenus de la Maison d'Arrêt)	2 700 €
Association "LE GUE"	4 800 €
VACANCES ET FAMILLES 22	2 050 €
Régie des quartier	650 €
FAVEC - Ass°Dép. des Veuves et Veufs	100 €
Ass°ADEPAPE - L'HIRONDELLE (Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat)	400 €
SOUS-TOTAL AIDE AUX FAMILLES	14 100 €

ASSOCIATIONS MALADIE-SANTE	Voté 2 011
VMEH de ST BRIEUC (Visiteurs Malades dans les Ets Hospitaliers)	200 €
Ass. Française Contre les Myopathies	460 €
Ass°Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH)	415 €
Ass. Paralysés de France	2 590 €
Diab Armor	165 €
JALMALV Côtes d'Armor (Jusqu'à la Mort Accompagner la Vie)	800 €

Ligue Nationale contre le cancer - Comité Départemental des CDA	2 000 €
Ass°Dons d'Organes et Tissus humains (France ADOT 22)	170 €
Ass°Rég.des Laryngectomisés & mutilés de la voix d e Bretagne	100 €
SID'ARMOR	6 000 €
France AVC 22	100 €
AIR 22	100 €
ADAPEI 22	410 €
CODES 22 (Comité Départ.d'Education pour la Santé)	1 100 €
Nouvelles demandes	
ADME 22	150 €
SEParose	100 €
APEDYS	50 €
Espoir armor	50 €
SOUS-TOTAL MALADIE - SANTE	14 960 €

ASSOCIATIONS	Voté
AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	2 011
LES NOUELLES + Vivre au Pluriel	3 000 €
ATD Quart Monde	610 €
Secours Populaire Français	4 000 €
Centre du Bénévolat des Côtes d'Armor	400 €
SOS Famille Emmaüs de St-Brieuc	305 €
Les Amis des Petits Frères des Pauvres de ST Brieuc	765 €
Association Les Ateliers du Coeur	6 500 €
Ass°RIA (Rescapés de l'Inceste Anonymes)	100 €
SOS AMITIE REGION DE RENNES	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE DES COTES D'ARMOR	500 €
SOS AMIITIE BREST BRETAGNE OUEST	100 €
SOUS TOTAL AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE	16 380 €

ASSOCIATIONS	Voté
REINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	2 011
GENEPI	150 €
Itinérance	2 000 €
Ass°Quatre Vaux les Mouettes	420 €
Fédération Nationale Accidentés Travailleurs Handicapés	50 €
SOUS TOTAL REINSERTION ET PROFESSIONNELLE	2 620 €

ASSOCIATIONS	Voté
LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME	2 011
Mouvement Vie Libre ST BRIEUC	610 €
Alcool Assistance LA CROIX D'OR DES Côtes d'Armor	1 500 €
SOUS TOTAL LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME	2 110.00 €

ASSOCIATIONS		Voté
RETRAITES -PERSONNES AGEES		2 011
UDFO (Union Départementale FORCE OUVRIERE (Vieux Travailleurs FO)		300 €
ULR CFDT Union Locale des Retraités		300 €
Union des Côtes d'Armor des Décorés du Travail		180 €
ALMA 22		100 €
Ass° Animation Loisirs Personnes Agées CH		460 €
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers de ST BRIEUC		100 €
SOUS-TOTAL RETRAITES-PERSONNES AGEES		1 440 €
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT		51 610 €
TOTAL GENERAL SUBVENTIONS AUX PROJETS		1 700 €
TOTAL SUBVENTIONS		53 310 €

VILLE DE SAINT-BRIEUC

ACTION SOCIALE

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2011

SUBVENTIONS AUX PROJETS 2011

ASSOCIATION	OBJET DE LA DEMANDE	vote 2011
FNADEPA	Journée pour les personnes âgées résidant en établissement	200 €
ATD quart monde	Festival des savoirs et des arts	500 €
	50 em anniversaire animations	500 €
Mda 22	Organisation d'un colloque "aux bords de la rupture..."	500 €
	TOTAL	1 700 €

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 38

Pouvoirs : 4

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention: 0

Ne prend pas part au vote : 1
(M. DELOURME)

33 - Régie Municipale des Pompes Funèbres - Tarifs 2011 -Modifications

Le Conseil Municipal :

- substitue à la grille tarifaire adoptée par délibération n°20 a du 14 décembre 2010 la nouvelle grille tarifaire ci-annexée qui tient compte des prescriptions de l'arrêté ministériel du 23 août 2010 suppravisé,
- adopte les nouvelles dispositions tarifaires,
- dit que ces nouvelles dispositions tarifaires seront applicables à partir du 1^{er} mai 2011

RAPPORTEUR : Mme MINET

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

34 - Union du Pôle Funéraire Public - Assistance des familles dans les démarches après décès - Adhésion de la Ville au service Funéraire Public Assistance

Le Conseil Municipal :

- décide d'adhérer au service Funéraire Public Assistance,
- décide le paiement par la Régie Municipale des Pompes Funèbres des prestations au tarif unitaire de 2.70 euros par famille bénéficiaire pour l'année 2011.

RAPPORTEUR : Mme MINET

Présents : 38 Pouvoirs : 4 Total : 42 Exprimés : 42

Voix Pour : 42 Voix Contre : 0 Abstention : 0

35 - Les Terralies / 10^{ème} édition - Mise à disposition de prestations techniques et attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal :

- décide l'attribution d'une subvention de 6 000 € au Comité d'Organisation des Terralies pour l'organisation de leur 10^{ème} édition qui se tiendra les 27, 28 et 29 mai 2011 et la réalisation de prestations techniques valorisées à hauteur de 58 287 €.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 41

Voix Pour : 41 Voix Contre : 0 Abstentions : 2
(M. BOIVIN, Mme GOANVIC)

36 - Agence de Développement Economique - Concours de la création d'entreprises - Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'Agence de Développement Economique du Pays de Saint-Brieuc.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

37- Ordre des avocats au barreau de Saint-Brieuc – 18^{ème} colloque de la Saint-Yves - Attribution d'une subvention

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'Ordre des Avocats du Barreau de SAINT-BRIEUC pour l'organisation du 18^{ème} colloque de la Saint-Yves qui se tiendra le 14 mai 2011 à TREGUIER.

RAPPORTEUR : Mme SEITE

Présents : 39 Pouvoirs : 4 Total : 43 Exprimés : 43

Voix Pour : 43 Voix Contre : 0 Abstention : 0

EXAMEN A HUIS CLOS

38 - Régie Municipale des Pompes Funèbres - Frais d'obsèques - Remise gracieuse

Le Conseil Municipal décide une remise gracieuse de dettes pour une somme de 2 026,60€.

RAPPORTEUR : Mme MINET

Présents : 39

Pouvoirs : 4

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Délégation du pouvoir au Maire

Ville de SAINT-BRIEUC

Conseil Municipal

Séance du

Rapporteur :

N°

DELEGATION DU CONSEIL AU MAIRE

DECISIONS

en application de l'article L.2122-22
du Code Général des Collectivités Territoriales
et de la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril
2008
modifiée par délibération n°1 du 31 mars 2009

- 1) Conventions passées avec différents organismes, associations
ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans:

(B)= briochin (NB)= non briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
G10 Solidaire 22 Syndicat (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 2 avril 2011	15 mars 2011	Gratuit
Association l'Assolidaire (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 16 avril 2011	15 mars 2011	Gratuit
Amicale Laïque (B)	Location de la salle du Ogivale les jeudis soirs du 24 mars 2011 au 30 juin 2011	15 mars 2011	Gratuit
Association des Parents d'élèves de l'école des merles (B)	Location de la salle du petit théâtre le 16 avril 2011	15 Mars 2011	Gratuit
Association santé Liberté Bretagne (B)	Location de la salle du petit théâtre le 15 avril 2011	17 Mars 2011	54.20 €
OGEC Ecole Saint Joseph (B)	Location salle Michel Fraboulet les 16 et 17 avril 2011	17 Mars 2011	Gratuit
Union Syndicale Solidaires 22 (B)	Location salle du petit théâtre le 24 mars 2011	17 Mars 2011	Gratuit
ASINCO (NB)	Location salle petit théâtre le 5 avril 2011	18 Mars 2011	54.20 €
Madame VISDELOUP (NB)	Location salle Michel Fraboulet le 23 mars 2011	21 Mars 2011	116.70 €
APEL Saint-Charles - La Providence (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 27 mai 2011	22 mars 2011	Gratuit
Les Verts Bretagne (B)	Location salle ex école du centre le 8 avril 2011	22 Mars 2011	27.10 €
Djabotu Binghi (B)	Location des petites salles de Robien du 13 au 15 mai 2011	25 Mars 2011	Gratuit
Madame VALLEE	Location salle petit théâtre	28 Mars 2011	54.20 €

(NB)	pour le 21 avril 2011		
Madame ANDRIEUX (B)	Location salle Michel Fraboulet les 7 et 8 mai 2011	28 Mars 2011	183.00 €
UNAFAM (B)	Location salle petit théâtre le 20 mai 2011	28 Mars 2011	Gratuit
Les Verts Bretagne (B)	Location salle Ogivale le 9 avril 2011	29 mars 2011	27.10 €
Agence de Bretagne (B)	Location salle du petit théâtre le 27 avril 2011	30 mars 2011	54.20 €
P.O.I (NB)	Location salle n°3 au 5 ^{ème} étage le 7 avril 2011	01 Avril 2011	11.35 €
CGT DDTM 22 (B)	Location petites salles de Robien le 8 Avril 2011	04 Avril 2011	Gratuit
Ligue des droits de l'homme (NB)	Location salle du petit théâtre le 19 mai 2011	04 Avril 2011	27.20 €
CFDT (B)	Location salle ex école du centre le 12 Avril 2011	04 Avril 2011	Gratuit
Union Locale des Retraités CFDT (B)	Location des petites salles de Robien le 7 Avril 2011	04 Avril 2011	Gratuit
Rotary Saint-Brieuc Grand Large (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 8 mai 2011	05 avril 2011	Gratuit
Association Djabotu Binghi (B)	Location de la Grande Salle de Robien du 11 au 16 mai 2011	05 avril 2011	Gratuit
Club de Danse sportive de Saint-Brieuc (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 21 mai 2011	05 avril 2011	Gratuit
ABSAG (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 28 mai 2011	05 avril 2011	925 €
Association "La Santé de la Famille" (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 29 mai	05 avril 2011	Gratuit
Association "Charivari" (B)	Location de la Grande Salle de Robien le 31 mai 2011	05 avril 2011	Gratuit
Cabinet De Pontbriand (B)	Location petites salles de Robien le 29 avril 2011	05 Avril 2011	104.85 €
Frank KARG (NB)	Location salle Michel Fraboulet pour le 22 Avril 2011	05 Avril 2011	54.20 €
Eric DE RUGY (B)	Location salle petit théâtre le 30 Mai 2011	07 avril 2011	27.20 €
L'Univers des Cartes (NB)	Location des petites salles de Robien le 29 mai 2011	07 Avril 2011	57.20 €
Saint Brieuc Football Ouest (B)	Location salle Michel Fraboulet le 4 juin 2011	07 Avril 2011	Gratuit
Union Cycliste Briochine (B)	Location salle école du centre le 8 Juin 2011	07 Avril 2011	Gratuit
Madame CHEVALIER (B)	Location salle Michel Fraboulet les 11 et 12 juin 2011	07 Avril 2011	183.00 €

Les Restaurants du Cœur (B)	Location salle Michel Fraboulet le 11 mai 2011	12 Avril 2011	Gratuit
Association Sentieritalia (B)	Location salle petit théâtre le 13 mai 2011	12 Avril 2011	13.60 €
Lutte Ouvrière (NB)	Location école du Centre le 13 Mai 2011	12 Avril 2011	13.60 €
Retina France (B)	Location salle école du centre le 8 juin 2011	12 Avril 2011	Gratuit
Vélo Utile (B)	Location salle n°3 le 12 Mai 2011	14 Avril 2011	6.70 €

2) Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B) = briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<u>Amicale Laïque du Grand Clos</u> (B)	<u>Ecole maternelle du Grand Clos :</u> Convention autorisant l'Amicale Laïque à utiliser la salle de motricité, les sanitaires, la cour, le parking et les accès de l'école le vendredi 18 mars 2011 de 18 h 30 à 21 h 00 dans le but d'organiser une réunion de bureau.	14 mars 2011	Gratuit
<u>Amicale Laïque du Grand Clos</u> (B)	<u>Ecole maternelle du Grand Clos :</u> Convention autorisant l'Amicale Laïque à utiliser la salle de motricité, les sanitaires, la cour, le parking et les accès de l'école le vendredi 25 mars 2011 de 18 h 30 à 21 h 00 dans le but d'organiser une réunion de bureau.	25 mars 2011	Gratuit
<u>Association des Parents d'Elèves des écoles Guy Ropartz et Baratoux</u> (B)	<u>Ecole primaire Baratoux :</u> Convention autorisant les Associations des Parents d'Elèves des écoles Guy Ropartz et Baratoux à utiliser la cantine, la cuisine, les sanitaires, les cours, les préaux et les accès de l'école le dimanche 3 avril 2011 de 7 h 30 à 19 h 00 dans le but d'organiser un vide-grenier.	1^{er} avril 2011	Gratuit

<p><u>Ecole élémentaire Berthelot</u></p> <p>(B)</p>	<p><u>Ecole élémentaire Berthelot :</u></p> <p>Convention autorisant l'IUFM à utiliser la salle de motricité de l'école élémentaire Berthelot le mercredi 23 mars 2011 de 13 h 15 à 17 h 30 dans le but d'organiser une formation dispensée aux étudiants de master du professorat.</p>	<p>22 mars 2011</p>	<p>Gratuit</p>
<p><u>Association Div Yezh Sant Brieg</u></p> <p>(B)</p>	<p><u>Ecole maternelle Grand Clos :</u></p> <p>Convention autorisant l'association Div Yezh Sant Brieg à utiliser la salle d'activité, les sanitaires, les voies d'accès, la cour, le parking de l'école le samedi 9 avril 2011 de 9 h 00 à 14 h 00 dans le but d'organiser des portes ouvertes.</p>	<p>7 avril 2011</p>	<p>Gratuit</p>
<p><u>Le Cercle</u></p> <p>(B)</p>	<p><u>Ecole élémentaire Jacques Brel :</u></p> <p>Convention autorisant le Cercle à utiliser la grande salle, les sanitaires et les accès de l'école le samedi 9 avril 2011 de 10 h 00 à 23 h 00 pour la mise en place d'un café débat spectacle intitulé " esplanade de la culture".</p>	<p>8 avril 2011</p>	<p>Gratuit</p>

3) Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<p><u>Ville de SAINT-BRIEUC</u></p> <p>(B)</p>	<p><u>Eglise Saint-Vincent de Paul, rue Théodore Botrel :</u></p> <p>Avenant n°8 à la convention du 22 mars 2004 par lequel l'Association Educative et Culturelle de la Croix Saint-Lambert autorise la Ville de SAINT-BRIEUC à occuper des locaux situés sous l'Eglise Saint-Vincent de Paul pour le fonctionnement du Club Saint-Vincent de Paul de l'Office des Retraités Briochins le mardi après-midi de 14 h 00 à 18 h 30 à partir du 5 octobre 2010 jusqu'au 31</p>	<p>14 mars 2011</p>	<p>2 835.44 € (annuel)</p>

	mai 2011.		
<u>Ville de SAINT-BRIEUC</u> (B)	<u>1 rue de Genève :</u> Avenant n°1 à la convention du 1 ^{er} mars 2010, prolongeant jusqu'au 31 mars 2011 la convention initiale pour la mise à disposition d'un local commercial situé au 1 rue de Genève.	11 mars 2011	500 € (mensuel)
<u>Amicale des Employés Municipaux</u> (B)	<u>Centre Curie :</u> Convention autorisant l'Amicale des Employés Municipaux à occuper la salle de réunion située au 1 ^{er} étage du bâtiment A le mardi 5 avril 2011 de 18 h 00 à 20 h 00 pour organiser un Conseil d'Administration.	4 avril 2011	Gratuit

4) Marchés

N° Marché	Titulaire	Type	Objet (Libellé précis du marché)	Montant HT	Montant Minimum HT	Montant Maximum HT	Date notificati on
201101201	ECR Environnement 35760 Saint-Grégoire	S	Réalisation de travaux topographiques		10 000.00	45 000.00	01/04/11
201101401	GENERALE D'INFOGRAPHIE 69410 Champagne au Mont d'Or	F	Acquisition logiciel de gestion du patrimoine éclairage public	36 050.00			01/04/11
201101301	SNE ENVIRONNEME NT 22190 Plérin	S	Enlèvement et traitement des déchets de balayures			95 000.00	24/03/11
201101501	RENNES MOTOCULTURE 35830 Betton	F	Acquisition d'une tondeuse à grand rendement et reprise d'une tondeuse auto portée	29 169.10			24/03/11
201102201	ESCEEV 22120 Quessoy	T	Aménagement paysager au bi-cross à Brézillet	37 753.00			12/04/11